Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-R20260217-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Étaient absentes (2):
Claudie BENARD
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA SUBVENTION 2026 A L'OGEC

Christine FERARD, adjointe aux finances, explique :

A la rentrée scolaire de septembre 2025,

Le nombre d'élèves châtillonnais (81 élèves) se répartit comme suit :
25 élèves en maternelle
56 élèves en primaire

Le nombre d'élèves extérieurs (29 élèves) se répartit comme suit :
11 élèves en maternelle
18 élèves en primaire

La subvention à l'O.G.E.C., compte tenu du coût de revient de l'année 2025, serait de **59 634.91€** pour les élèves de Châtillon.

Pour les élèves des communes extérieures et des contrats d'association signés par les communes de Princé, de Montreuil des Landes, de Parcé et de Montautour, compte tenu du coût de revient

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-R20260217-DE

départemental 2025 et du coût de revient de l'élève de l'école publique, la subvention serait de **15 939.49€**
Soit un total de 75 574.40 €.

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (P.H Gasdon ne participe pas au vote)
VALIDE le montant de la subvention à verser à l'OGEC telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

